



## L'éducation artistique et culturelle au cœur du projet académique

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



**L'éducation artistique et l'action culturelle** sont inscrites dans la Loi d'orientation pour l'avenir de l'école. Elles constituent une composante à part entière de la formation scolaire primaire et secondaire.

Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, affirme clairement, dans son préambule, la nécessité de donner à tous les élèves une culture commune, équilibrée dans ses contenus et ses démarches, pour « Ouvrir la connaissance, former le jugement et l'esprit critique » ; « Fournir une éducation fondée sur des valeurs qui permettent de vivre en société. » ; « Favoriser un développement de la personne en interaction avec le monde qui l'entoure » ; « Développer des capacités de compréhension et de création, des capacités d'imagination et d'action. »

L'éducation artistique et culturelle s'inscrit pleinement dans ce projet. Elle contribue à consolider chez tous les élèves les cinq domaines de connaissances et de compétences, développant notamment « les langages pour penser et communiquer » ; « la formation de la personne et du citoyen » ; « la compréhension, l'observation » et « les représentations du monde ».

L'éducation artistique et culturelle doit permettre aux élèves de vivre des moments privilégiés de rencontre avec l'ensemble des patrimoines. Elle contribue à les sensibiliser aux différentes formes artistiques et culturelles – y compris scientifiques et technologiques - . Elle participe pleinement à leur épanouissement personnel, accompagne la formation de leur culture et contribue à l'égalité des chances.

L'éducation artistique et culturelle sert les objectifs de la mobilisation de l'école pour les valeurs de la république, en permettant aux jeunes de se découvrir, de dépasser les préjugés, de vivre des expériences collectives fortes, de faire des rencontres qui font réfléchir, qui émeuvent, qui ouvrent des possibles.

Culture de l'engagement, mixité sociale, transmission de valeurs doivent être au centre de nos expérimentations artistiques et culturelles.

Parallèlement aux enseignements obligatoires et optionnels, l'éducation artistique et l'action culturelle développent des activités complémentaires et des approches croisées en lien avec le temps scolaire. Elles visent à développer l'égal accès de tous à l'art et à la culture, dans et en dehors de la classe.

### Des principes à retenir :

#### **Le rôle central de la pratique**

Il s'agit d'éveiller le désir de **rencontrer** des créations artistiques contemporaines et de **vivre** des événements culturels singuliers, de **promouvoir l'esprit d'initiative** et de créativité de l'élève placé en situation d'acteur. La pratique artistique et culturelle permet la promotion de la recherche, de l'invention, de l'expérimentation créatrice qui est fondamentalement distincte d'un simple travail d'application. Les gestes ainsi requis et la notion d'expérience se retrouvent également au cœur de la démarche des ateliers scientifiques.

#### **Les arts vivants et les pratiques contemporaines**

L'éducation artistique doit permettre une **approche vivante et structurante** des questions et faire accéder à la création artistique contemporaine pour éduquer les élèves à l'art et aux œuvres de leur temps.

Le parcours proposé développera **les arts visuels** (arts appliqués, arts plastiques, cinéma et audiovisuel, éducation à l'image, à l'espace et au patrimoine construits ...), **les arts du son** (musique vocale et instrumentale, travail du son...), **les arts du spectacle vivant** (théâtre, danse, cirque).

Il développera également les approches culturelles permettant de forger des repères communs et la **compréhension du patrimoine artistique (histoire des arts)**.

Il favorisera les approches transdisciplinaires.

Il n'oubliera pas la **culture scientifique**

### **La démarche partenariale**

En art comme en science, la démarche engagée exclut tout individualisme et toute démarche solitaire. Elle vise à **promouvoir le travail en équipe et les pratiques collectives ou coopératives**. Elle exige que soit engagée **une politique culturelle ou scientifique globale qui se fonde sur les projets d'école ou d'établissement**.

L'encouragement donné à un développement de la pratique des arts dans une dimension collective doit conduire à **accroître la fréquentation des équipements culturels** par les élèves, à ouvrir l'école sur son environnement. Il s'agit donc de multiplier les collaborations entre l'école et les artistes, les établissements culturels, les collectivités territoriales, les services régionaux du Ministère de la Culture, les scientifiques et les structures scientifiques, de renforcer le partenariat entre les services culturels ou scientifiques et les services éducatifs.

### **Une éducation à l'art...**

Elle vise l'acquisition par l'élève d'une véritable culture artistique, riche, diversifiée, équilibrée: cette culture repose sur la fréquentation des œuvres et du patrimoine, le développement de la créativité et des pratiques artistiques ainsi que sur la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine. Elle couvre les grands domaines des arts, sans s'arrêter aux frontières traditionnelles des Beaux-Arts, de la musique, du théâtre, de la danse, de la littérature et du cinéma et en intégrant autant que possible l'ensemble des expressions artistiques du passé et du présent, savantes et populaires, occidentales et extra occidentales; elle s'appuie sur le patrimoine, tant local que national et international.

### **... et une éducation par l'art.**

Elle permet une formation de la personne et du citoyen: cette formation nécessite le développement de la sensibilité, de la créativité, des capacités d'expression et de la faculté de juger. Elle encourage l'autonomie et le sens de l'initiative et passe par la participation à des expériences et des pratiques artistiques et culturelles collectives et partagées.

## **LE PARCOURS d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC)**

### **Les principes :**

- se déroule sur et hors temps scolaire
- repose sur les enseignements dispensés en cours, en lien avec le socle commun de connaissances, compétences et culture
- doit permettre la formation du spectateur, avec les œuvres et les artistes
- doit s'appuyer sur une diversité d'expériences qui reflète la diversité des expressions artistiques
- doit être évalué

### **La conception**

Les principaux objectifs du parcours sont les suivants :

- **diversifier et élargir les domaines artistiques abordés à l'École** en ouvrant le champ de l'expérience sensible à tous les domaines de la création et du patrimoine ;

- **articuler les différents temps éducatifs et en tirer parti**, en facilitant un travail convergent des différents acteurs et structures contribuant à l'éducation artistique et culturelle ;

- **donner sens et cohérence à l'ensemble des actions et expériences auxquelles l'élève prend part**; en cela, le parcours n'est pas une simple addition ni une juxtaposition d'actions et d'expériences successives et disparates, mais un enrichissement progressif et continu, par exemple dans le cadre de la liaison école/collège.

Ainsi, chaque élève accomplit un parcours spécifique, fait de temps et d'activités collectives ainsi que d'expériences et de réalisations individuelles, personnelles.

### **Les enjeux**

- définir des stratégies pédagogiques et éducatives adaptées aux objectifs visés
- relier les objectifs et activités des projets aux enseignements
- construire des ponts entre les différents projets pour tracer un parcours
- travailler en partenariat dans la conception et la réalisation des projets avec l'équipe éducative, dans des échanges réguliers : il faut promouvoir les démarches pédagogiques pluridisciplinaires et relier notamment à l'histoire des arts.
- Le partenariat s'appuie aussi sur les compétences extérieures : artistes, techniciens, médiateurs, professionnels de l'art et la culture, institutions diverses : cette ouverture permet d'apporter une expertise et d'enrichir les projets

### **La mise en œuvre du parcours : la démarche projet**

- conjugue 3 piliers de l'EAC : connaissances, pratiques et rencontres (avec lieux)
- rend les élèves co-acteurs d'un projet, donc stimule leur motivation
- renforce les liens entre l'école et les structures culturelles
- propose un aboutissement identifié : concert, spectacle, exposition, rencontre, événement, rédaction ou création ...
- élabore une stratégie collective et définit un cahier des charges pour chacun
- permet aux élèves de garder des traces de ce parcours (type cahier, album ... )
- incite à « penser différemment », à encourager les élèves à apprendre autrement, dans une dynamique créatrice et un esprit collectif
- valorise les travaux dans une restitution, en fédérant élèves, enseignants, parents, artistes...
- propose un bilan en fin de projet

## **MODE D'EMPLOI**

### ***Comment proposer un parcours (PEAC) pour chaque élève, au sein de votre école ou de votre établissement ?***

#### **Quel parcours pour chaque élève ?**

Afin de donner accès à la culture au plus grand nombre, chaque établissement doit s'interroger sur le parcours qu'il souhaite proposer aux élèves. Nous travaillons à la proposition d'une offre académique (dans laquelle chacun de vous pourra inscrire son établissement), et vous invitons à réfléchir aux actions spécifiques que vous souhaitez mener.

Nous vous rappelons que nous aurons

- ◆ les dispositifs d'éducation à l'image : « Ecole au cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma »
- ◆ une offre académique d'actions financées (danse, théâtre, cinéma, musées ... ) dans lesquelles vous pourrez vous inscrire

Chaque circonscription dans le primaire, chaque collège et chaque lycée peut compléter cette offre par un projet correspondant à son projet d'établissement ou à son projet de réseau, afin de permettre à tous les élèves de bénéficier d'un parcours d'éducation artistique et culturelle.

Il semble important de proposer un **vrai projet culturel pour l'établissement, qui se décline en plusieurs projets.**

## Quels principes respecter pour financer des projets ?

Tout projet est **co-financé**

- ♦ **Etablissement scolaire** : le projet fait partie de la politique menée par l'établissement : il est donc validé par le chef d'établissement et le CA (conseil d'administration) : une somme lui est attribuée dans le second degré. L'IEN valide pour la premier degré
- ♦ **Collectivité** (mairie, CTG) : transports, accueil dans leur structure, mise à disposition de lieux et personnels (médiateurs, artistes...), équipement (ordinateurs, équipement de salles ...).
- ♦ **Direction des Affaires Culturelles, Guyane** : financement des artistes, acteurs culturels ou scientifiques qui interviennent dans les classes. Ces intervenants doivent être déclarés, validés, avoir un numéro de SIRET. Un artiste intervient en moyenne entre 12 et 25 h sur une classe, pour avoir le temps de proposer une démarche artistique. La DAC ne subventionne pas les heures isolées.

Contact : [ludivine.levaille@culture.gouv.fr](mailto:ludivine.levaille@culture.gouv.fr)

- ♦ **Rectorat** : les services de la DAAC (délégation académique à l'action culturelle) réunissent une commission de validation des projets et d'attribution de financement. Le rectorat peut aider à financer le petit matériel, et co finance les intervenants en lycée. (à l'école et au collège, les intervenants sont pris en charge à 100% par la DAC)

Contact : [isabelle.niveau@ac-guyane.fr](mailto:isabelle.niveau@ac-guyane.fr)

- ♦ **Tout autre source de financement** : partenaires privés, ressources issues d'actions mises en place par le foyer, le fonds social, structures culturelles ...

► Le budget doit être équilibré, et faire apparaître précisément recettes et dépenses, avec devis et pro formas en support.

## Quoi de neuf pour cette rentrée 2016 ?

- ♦ **La réforme du collège** permet d'officialiser des temps de pratique artistique dans l'emploi du temps des élèves : le module « culture et création artistique » fait partie des 8 thématiques des enseignements pratiques interdisciplinaires.
- ♦ **L'année France Colombie** peut nous permettre de mettre en place, en Guyane, des projets divers. La Guyane accueille la Colombie en novembre 2016 et diverses manifestations culturelles seront alors programmées, ainsi que l'accueil d'élèves colombiens.
- ♦ **Le Français aux côtés des langues et cultures de Guyane**: le projet académique met en avant la maîtrise des langages et l'éveil aux langues de Guyane. Il s'agit d'œuvrer pour que nos élèves et nos cadres acquièrent une véritable compétence plurilingue et multiculturelle. A ce titre, il semble pertinent de faire émerger des projets valorisant les langues et cultures de Guyane, explorant la richesse du français mais aussi des langues maternelles de nos élèves, faisant découvrir le plaisir de l'écriture, de l'art oratoire, de tout travail faisant de la langue - des langues - un outil au service de la créativité.
- ♦ **L'année ATIPA** : la CTG, avec l'association des professeurs d'histoire et de géographie va proposer des conférences et des activités culturelles dès la rentrée de septembre, pendant une année, pour mettre à l'honneur le premier roman créole rédigé par un Guyanais, Alfred PAREPOU, en 1885.
- ♦ **L'art au service du regard sur soi et sur le monde** : « L'art est un mensonge qui nous permet d'approcher la vérité. » Pablo Picasso. A l'heure du parcours citoyen, du parcours santé, du parcours d'orientation, et du parcours d'éducation artistique et culturelle, l'interrogation par l'art peut devenir une entrée stimulante pour nos élèves, pour questionner leur rapport à l'autre, à la société, au monde. Théâtre, cinéma, danse, arts plastiques, littérature, architecture, patrimoine, culture scientifique et technique, musique ... sont autant d'approches et de langages qui peuvent aider à analyser une société complexe dans laquelle nos élèves doivent trouver valeurs et repères pour avancer.